

10 SEP 2010

DUPLO

82032

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
De la SCP « MAITRE ALAIN AIMEDIEU NOTAIRE ASSOCIÉ »
Siège social · 60 Rue de Rome 13001 MARSEILLE
CAPITAL de 49.572 €

13165

L'AN DEUX MILLE DIX
Et le Huit Septembre
Au siège de la Société
A 19 h 15

L'associé unique de la SCP « MAITRE ALAIN AIMEDIEU NOT
ASSOCIÉ » s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, afin de statuer s
jour suivant

Enregistré à S.I.E DE MARSEILLE 5/6EME POLE
ENREGISTREMENT

Le 10/09/2010 Bordereau n°2010/1 698 Case n°10

Enregistrement 375 € Pénalités

Total liquidé trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu trois cent soixante-quinze euros

Le Contrôleur

MAITRE ALAIN AIMEDIEU

Agent

ORDRE DU JOUR

- Prorogation de la durée de la société MAITRE ALAIN AIMEDIEU NOTAIRE ASSOCIÉ jusqu'au 28 Avril 2041
- Pouvoirs à donner

L'associé est présent, l'Assemblée peut valablement délibérer

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de proroger la durée de la société MAITRE ALAIN AIMEDIEU NOTAIRE ASSOCIÉ jusqu'au 28 Avril 2041 **et de ce fait modifier**

l'article 5 des statuts comme suit :

La société initialement constitué pour une durée de 30 année à compter du jour de la publication au journal officiel de l'arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, nommant la société titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Marseille et nommant chacun de ses membres en qualité de notaire associé

Est prorogé jusqu'au 28 Avril 2041

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

M.ALAIN AIMEDIEU

